

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 Janvier 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-deux janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la 3^{ème} salle de l'école, sous la présidence de Monsieur JOUFFRAY Nicolas, Maire.

PRESENTS : JOUFFRAY Nicolas, Maire,
BELTRAN Christelle, BOUTEILLER Alain, RUEDY Philippe, LAINE Janet, DOENLEN Cécile,
DESFOSSEZ Hervé, LODS Elodie, JALOUX Gabrielle, RICHARD Gaëlle, MICHOUX Odile, EVEN
Jean-Paul, CORBANESE Bruno, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. SONNET Christophe (procuration à M. CORBANESE Bruno)

ABSENTS EXCUSES :

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Gaëlle RICHARD

CONVOCATION : 18 Janvier 2021

AFFICHAGE : 1^{er} Février 2021

CONSEILLERS MUNICIPAUX :

En exercice :14

Présents :13

Votants : 14

**OBJET : Rapport d'Activités 2019 de la Communauté de Communes du Pays
d'Héricourt**

L'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunales (EPCI) adresse chaque année au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité du service de collecte des ordures ménagères.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire de chacune des communes membres de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt à son Conseil municipal.

Le Conseil Municipal après en avoir pris connaissance, **à l'unanimité**, prend acte du rapport d'activités 2019 de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Nicolas JOUVERAY



SOUS-PRÉFECTURE DE LURE
arrivé le

29 JAN. 2021

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES